

## COMMUNE DE VACHERESSE (Haute-Savoie)

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 JANVIER 2021 à 18 H 30 en mairie de Vacheresse

Date de convocation : 4 janvier 2021

Président de séance : MEDORI Ange, Maire

Secrétaire de séance : DORIGO Rebecca

Membres présents (14) : MEDORI Ange, TROMBERT Fabrice, DORIGO Rebecca, TUPIN-BRON Jean, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, DURIN Frédéric, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise, NINOT Sophie

Pour les points n° 4 et 5, Adrien MOTTIEZ, partie prenante du GAEC « Le Plagnon » s'est retiré de la séance.

#### 1/ Fixation des tarifs de location des salles communales pour 2021 :

Les tarifs 2020 étaient les suivants :

<b>SALLE DES FÊTES « La Vacheressande »</b>	<b>Associations de Vacheresse</b>	<b>Associations extérieures</b>	<b>Particuliers habitants Vacheresse</b>	<b>Particuliers hors de la commune</b>
Salle avec bar	125 €	550 €	375 €	600 €
Salle avec bar et cuisine	210 €	650 €	480 €	720 €
Chauffage (1)	120 €			
Caution	1 000 €	2 000 €	1 000 €	2 000 €
Location verres		65 €	65 €	65 €
Location verres + vaisselle		110 €		110 €
Forfait ménage (salle) :	90 € (associations uniquement)			
Forfait ménage (salle + bar + cuisine) :	240 €			
Caution ménage :	360 €			
<b>Organismes extérieurs (assemblée générale, réunion,...) Salle uniquement - Occupation d'une durée inférieure à 4 heures</b>				
Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	350 € (y compris nettoyage de la salle)			
Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	430 € (y compris nettoyage de la salle et chauffage)			
Caution	2 000 €			

(1) chauffage obligatoirement facturé en sus pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril

<b>SALLE DE LA MAIRIE</b> <b>« Tétrasyre »</b>	<b>Particuliers habitants</b> <b>Vacheresse</b>	<b>Particuliers hors de la commune</b>
<b>Salle</b>	85 €	160 €
<b>Chauffage</b>	65 €	
<b>Caution</b>	300€	

**Décision** : le conseil municipal fixe les tarifs de location des salles identiques à ceux de 2020.

## **2/ Fixation des tarifs du cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :**

Les tarifs 2020 étaient les suivants :

- Caveau 2 places : **2 000 €**
- Terrain de 2 m<sup>2</sup> pour concession nouvelle ou à renouveler : **250 €**
- Case au columbarium : **740 €**

**Décision** : le conseil municipal fixe les tarifs du cimetière identiques à ceux de 2020.

## **3/ Projet de surélévation et d'aménagement d'un bâtiment existant (ancienne cure) – Approbation du projet, du plan de financement, demandes de subventions :**

Il est envisagé des travaux de surélévation et d'aménagement dans le bâtiment de l'ancienne cure afin de créer un nouvel espace pouvant accueillir notamment l'harmonie municipale, l'école de musique. Cet espace permettra également de développer de nouvelles activités.

Le coût estimatif HT des travaux est le suivant :

- Travaux	152 500 €
- Honoraires maîtrise d'œuvre	16 000 €
- Mission OPC	3 000 €
- Contrôle technique et SPS	3 500 €
- <b>TOTAL</b>	<b>175 000 €</b>

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

- CCPEVA (Fonds de concours)	48 000 € (27,43 %)
- Conseil Départemental (CDAS)	52 500 € (30 %)
- Etat (DETR)	35 000 € (20 %)
- Autofinancement	39 500 € (22,57 %)

**Décision** : le conseil municipal approuve les travaux de surélévation et d'aménagement dans le bâtiment de l'ancienne cure et autorise le maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs.

## **4/ Déclassement du domaine public communal – chemin public, lieu-dit « La Revenette » :**

Une partie du chemin public, lieu-dit « La Revenette », dessert notamment les parcelles B – n° 797 et 1595 appartenant à un propriétaire privé et n'est donc pas affecté à un service

public ou à l'usage direct du public. Il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien.

Il est proposé de déclasser cette partie du chemin public d'une superficie de 104 m<sup>2</sup> suivant le projet de division établi par la SCP BARNOUD-TROMBERT, géomètres-experts.

**Décision** : le conseil municipal décide de déclasser du domaine public communal une partie du chemin public, lieu-dit « La Revenette » pour une superficie de 104 m<sup>2</sup> suivant le plan de division qui sera annexé à la présente délibération.

#### **5/ Vente d'un délaissé du domaine public – chemin public, lieu-dit « La Revenette » :**

Vu la délibération supra relative au déclassement d'un délaissé de voirie, chemin public - lieu-dit « La Revenette » ;

Vu la demande de permis de construire déposée par le GAEC « Le Plagnon » pour la construction d'un hangar agricole sur les parcelles cadastrées section B – n° 797, 1593, 1594, 1595, ;

Vu l'article L.112-8 du Code de la voirie routière qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées dans le cadre de l'aliénation d'un délaissé de voirie.

Il est proposé de vendre au GAEC « Le Plagnon » le délaissé du chemin public, lieu-dit « La Revenette » d'une superficie de 104 m<sup>2</sup>.

**Décision** : le conseil municipal, à la majorité, (pour 11, abstentions 2), accepte cette vente et fixe le prix de vente à la somme de 1 000 € (mille euros).

#### **6/ Cession gratuite de terrain à la commune, lieu-dit « Les Glaciers » :**

Afin d'améliorer l'accès au chemin rural dit des Glaciers, M. TAGAND Olivier a accepté de céder à titre gratuit à la commune la parcelle cadastrée section C – n° 990 d'une superficie de 40 m<sup>2</sup>. De même, Mme PERRIN Lesley a accepté la cession d'une partie de la parcelle C – 212 (nouveau numéro : 2694) pour une superficie de 28 m<sup>2</sup>.

**Décision** : le conseil municipal approuve les cessions gratuites de terrain à la commune au lieu-dit « Les Glaciers » par Monsieur TAGAND Olivier et Madame PERRIN Lesley.

#### **7/ Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet :**

Suite à la réorganisation des services scolaire, cantine, accueil périscolaire, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, il est proposé de supprimer l'emploi d'agent des écoles maternelles à temps non complet pour une durée de 23,91 heures par semaine, et de créer un emploi d'agent des écoles maternelles à temps non complet pour une durée de 20,39 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

Cette demande de suppression et de création de poste a fait l'objet d'un avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de la Haute-Savoie en date du 15 décembre 2020.

**Décision** : le conseil municipal accepte de modifier le temps de travail hebdomadaire de l'agent des écoles maternelles suite à la réorganisation des services scolaires, cantine et accueil périscolaire en supprimant l'emploi à temps non complet pour une durée de 23,91 heures par semaine et en créant un emploi à temps non complet pour une durée de 20,39 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

### **8/ Décisions du Maire (pour information) :**

☞ N° 2020-06 du 09/12/2020 : réalisation d'un emprunt pour des travaux sur le réseau d'eau potable

- ✓ Organisme bancaire : Crédit Agricole des Savoie
- ✓ Montant : 70 000 €
- ✓ Durée : 10 ans
- ✓ Périodicité : semestrielle
- ✓ Taux fixe de 0,57%
- ✓ Frais de dossier : 150 €

☞ N° 2020-07 du 31/12/2020 : passation d'un bail avec M. et Mme MICHOUX Jérôme et Eloïse pour la location du chalet sis « Le Bouaz », pour une durée de six ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026, loyer annuel de 500 €.

### **9/ Autorisations d'urbanisme (pour information) :**

*Ces dossiers ont déjà fait l'objet d'une décision d'accord ou de rejet suite à l'instruction par la commission municipale d'urbanisme et/ou le service instructeur de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance.*

#### ☞ Permis de construire :

- M. SIKORA Aurélien : construction d'un chalet – « Route de Tréchauffé» (*accordé*)
- Mme MERRIENNE Valérie : aménagement dans le volume existant et construction d'un abri voiture – « Route des Galciers» (*accordé*)
- M. GRASSO René : construction d'une maison d'habitation – « Montée des Pézaires» (*refusé*)
- M. COULIOU Pierre et Mme TROMBERT Myriam : construction d'un chalet et d'un abri voiture – « Impasse de la Torneau» (*accordé*)

#### ☞ Permis de construire modificatifs :

- M. BAILLEUX Guillaume : modification d'une ouverture en façade – « Route de Taverole» (*accordé*)
- M. PARISOT Alan : construction d'une terrasse et d'un escalier – « Route de Taverole» (*accordé*)

#### ☞ Déclarations préalables :

- M. RAPHANEL Pascal : isolation des murs extérieurs - «Route du Chef-lieu» (*refusé*)

## 10/ Questions diverses :

- Intervention de DURIN Frédéric : M. DURIN informe le conseil municipal que sur une proposition faite par des parents d'élèves pour l'achat de masques inclusifs pour une classe de l'école, où est scolarisé un enfant atteint de surdité (besoin de lecture labiale), la commune a décidé de prendre en charge l'achat de 50 masques qui ont été distribués à tous les élèves de la classe de cet enfant.
- Intervention de MARTIN Françoise : Mme MARTIN fait un retour sur sa participation à la réunion « environnement » (contrat de territoire des zones naturelles sensibles) organisée par la CCPEVA.  
Les communes intéressées doivent signer ce contrat si elles ont des projets d'aménagement particuliers : les services de la CCPEVA sont disponibles pour tout renseignement, des subventions peuvent être sollicitées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.